



Ordonnance de télécom CRTC 2009-374

Ottawa, le 18 juin 2009

Le Conseil **approuve de manière définitive** les ententes suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Source Cable Limited/ Bell Canada	Entente de service de relais téléphonique	8340-S80-200907702	le 19 mai 2009
Source Cable Limited/ Bell Canada	Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1	8340-S80-200907719	le 19 mai 2009

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>